



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

numéro 42- juin 2003

MAJUSCULES

Lettres de la Société pédagogique vaudoise
Allinges 2, 1006 Lausanne, tel. 021/617 65 59
www.spv-vd.ch spvaud@bluewin.ch

J.A.B

1000 Lausanne 19

Retour : SPV, cp 127

1000 Lausanne 19

paraît 4 à 6 x l'an

Trop sévères ? Trop impatientes ?

Deux groupes de travail de la DGEO ont déposé leur rapport : Il s'agit des groupes susceptibles de proposer des réponses aux questions des «2 ou 3 périodes d'évaluation annuelle», et de l'«instance finale de décision en cas de désaccord entre parents et école en fin de CYT». On avait annoncé des clarifications pour août 2003. Pourquoi dès lors attendre ?

À propos de l'accompagnement pédagogique (au primaire notamment), l'autorité continue de renvoyer à des articles de la Loi scolaire que l'on sait largement inappliqués - inapplicables ? - sur les responsabilités directoriales, celles des chefs de file (pas présents partout) et des praticiens-formateurs (pas prévus pour ces tâches). Est-ce vraiment sérieux ?

On entrouvre la boîte de Pandore qui enferme la question des personnes engagées sans titre ou avec des formations inadéquates et l'on hésite à en extraire l'entier de la question ! Pourquoi rechigner à affronter l'entier des difficultés ?

Un manque de précaution juridique élémentaire a fait lamentablement capoter un projet pédagogique que l'on pressentait pourtant plein de promesses ! Comment cela a-t-il été possible ?

Des phases attendues de négociation (cahier des charges, commission du personnel, temps de présence aux élèves respectif des ordres d'enseignement, entretien d'appréciation, notamment) sont renvoyées à l'automne. Dommage !

Sans parler des finalités de l'école romande (déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003) qui n'ont sans doute peu - ou pas, ou pas encore - été discutées dans les établissements. Sans oublier PECARO qui, pour les collègues, fait toujours bel et bien figure d'OVNI dans le paysage scolaire de la Romandie. Sans ignorer ce fameux conseil d'établissement qu'il s'agira bientôt d'empoigner. Sans compter les promesses données sur les « attentes de fin de cycle », que l'on... attend toujours !

Sans doute pourra-t-on nous juger sévères ou impatientes. Impertinents, peut-être...

Nous persistons à croire que la planche est prête, plus que jamais, à accueillir du pain.

La SPV est fidèle à ses engagements - et à ses statuts !- qui la conduisent à participer à la construction et à l'amélioration du système scolaire vaudois.

Mais, Diable, que l'on donne du grain à moudre ! Et que l'on ne renvoie pas aux calendes grecques des décisions qui doivent maintenant être prises.

Dans la perspective du vote de 2004 sur l'initiative libérale ; tout cela ne manquera pas d'interroger... et d'inquiéter !

Pour l'heure et en référence aux articles de la Loi scolaire fraîchement débattus par le Grand Conseil, le mot d'ordre est simple : « Respirer, débrancher... et (pourquoi pas finalement) travailler « librement géré »... ! »

Bel été à toutes et tous, collègues !

Jacques Daniélou, président

Sommaire:

- p. 2 Recherche de postes vacants
- p. 3 Message du comité cantonal à l'AD du 23 mai 2003, au Sentier
- p. 5 Rapport d'activité 2002-2003 du comité cantonal
- p. 14 Formation et statut des maîtres-hôtes
- p. 15 Formation maths 7-9

A CONSERVER !

POSTES VACANTS DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE VAUDOIS

Tous les maîtres titulaires d'un titre reconnu et actuellement à la recherche d'un emploi dans un établissement de la scolarité obligatoire peuvent consulter la liste des postes au concours, publiée sur le site du Département

www.dfj.vd.ch

sous la rubrique **Accueil**, cliquer sur "*postes vacants*"
ou directement sur
www2.dfj.vd.ch/MAI/JOB_000.asp

Cette liste permet de connaître les postes disponibles dans les différents établissements de la scolarité obligatoire du canton. En cas d'intérêt, les offres usuelles de service sont à adresser directement à la direction concernée.

ETAT DE VAUD Département de la formation et de la jeunesse
Direction générale de l'enseignement obligatoire Direction Ressources Humaines
Rue de la Barre 8 1014 Lausanne Tél. : 021-316 30 29
Renseignements : Jean-Luc Tappy e-mail : jean-luc.tappy@dfj.vd.ch

G8 : La SPV fait la « une » des médias du monde Et nous qui pensions que jamais nous n'aurions les honneurs de CNN... Depuis le 1er juin, c'est fait ! en tout cas pour notre immeuble des Allinges qui, situé sur le parcours des canailles psychotiques surnommés du doux nom de « casseurs », a vu son container « papiers » partir en fumée dans une barricade improvisée et son office de poste tagué de manière fort peu esthétique !

Thank you Mike ! On ne résiste pas au plaisir de citer un extrait de la lettre que Michael Moore, le réalisateur de « Bowling for Columbine », propose aux Américains parents d'élèves, qualifiant son approche d'« attitude normale envers les enseignants » :

« Chers professeurs,

Je vous remercie mille fois de consacrer autant de temps à mon enfant. Puis-je faire quoi que ce soit pour vous aider ? Avez-vous besoin de quoi que ce soit ? Je suis à votre entière disposition. Pourquoi ? Parce que vous aidez mon enfant à apprendre et à grandir. Non seulement vous êtes largement responsable de sa future capacité à gagner sa vie, mais votre influence comptera beaucoup dans sa façon de percevoir le monde, dans sa connaissance des autres êtres humains et dans la confiance qu'elle aura en elle-même.[...] C'est la personne la plus importante de mon existence que je vous confie sept heures par jour. Vous êtes donc vous aussi l'une des personnes les plus importantes de mon existence ! Merci. »

(Mike contre-attaque ! Michael Moore© La Découverte & Syros, Paris, 2002)

Extrait du “Message du comité cantonal de la SPV à l’AD 2003 du Sentier”

Mesdames et Messieurs les invités,
Chers Collègues,

[...] Nous ne sommes pas naïfs, nous savons que les systèmes scolaires - en ce sens qu'ils impliquent l'ensemble des acteurs sociaux - sont parmi les plus complexes qui soient et parmi les plus difficiles à mettre en mouvement et à réformer...

Nous savons que l'école obligatoire est au carrefour des questions qui agitent une société occidentale largement déboussolée et qui cherche son chemin...

Nous savons que notre école comporte et génère des questions et des interrogations internes, mais qu'elle doit aussi intégrer les attentes d'un corps social toujours plus enclin à lui confier des tâches multiples et souvent contradictoires sans en mesurer toujours les conséquences...

Ces responsabilités nouvelles et les transformations des missions de l'école ne doivent pourtant pas nous conduire à un repli frileux.

Loin de se laisser attirer par les sirènes de celles et ceux qui ne voient notre profession que par la lorgnette réductrice de la pénibilité... loin de se situer dans ce qu'un cadre du DFJ qualifiait encore récemment de “pioirne” et de lamentations, mais tout en prenant compte les difficultés quotidiennes des collègues, le comité continue de croire que ce n'est que dans l'action et le dynamisme que nous pouvons trouver le salut et la revalorisation de la profession.

C'est pourquoi, nous militons pour une **démocratie revivifiée** dans les établissements.

Et la gestion sous enveloppe dite pédagogique - malgré les réticences et les méfiances dont elle est par ailleurs porteuse - offre ici des opportunités. Une gestion des établissements dans laquelle les directions d'école doivent maintenant trouver un nouvel équilibre. Ni roitelets, ni repliés sur une approche purement administrative, les directeurs - qui ne savent que trop qu'ils sont un maillon essentiel du système - doivent ouvrir les fenêtres pour laisser souffler un vent favorable afin de soutenir et de valoriser celles et ceux qui s'engagent dans la vie sociale de l'établissement ou dans l'innovation pédagogique. Pour le comité, un établissement qui fonctionne est d'abord celui où chacun puisse trouver sa place et donner du sens à son action. Mais, nous voyons aussi des établissements où les équipes de maîtres sont forcées de participer à des projets qui ne font pas vraiment sens. Nous continuerons donc de défendre des projets réellement construits avec celles et ceux qui sont engagés par les choix effectués localement, tout en affirmant qu'un collègue qui désire se consacrer d'abord à “son métier” et à “ses” élèves doit pouvoir aussi trouver sa place et des appuis en cas de besoin.

Aussi, le comité continue-t-il à estimer qu'un **accompagnement et un encadrement pédagogique** à hauteur des attentes doit encore être trouvé au plus près des demandes des maîtres.

Le directeur, précise la loi est responsable de la pédagogie et les textes légaux instituent des chefs de file aux tâches clairement définies. La loi le dit, mais les faits sont têtus et les degrés primaires se trouvent toujours largement démunis.

Alors, le comité demande simplement - et, tout en sachant que ce n'est pas si simple - que la loi soit respectée et défend l'idée selon laquelle une enveloppe spécifique puisse être dégagée pour l'accompagnement et l'encadrement professionnel.

A ce jour, seules les commissions de branches, ainsi que celle du Cycle initial, ont été réactivées, ce que nous saluons, mais nous estimons que l'encadrement doit être encore affiné.

Enfin, le comité, comme l'y invite une résolution du SER, estime-t-il qu'il est temps de lancer le **débat sur une école aux filières moins cloisonnées**.

Dans ce cadre, le projet d'Oron de décroisement des voies en 7-9 et son approche par niveaux nous apparaissait comme une opportunité. C'est d'ailleurs pourquoi, et malgré sa position juridique que nous avons d'emblée devinée fragile, le comité a soutenu ce projet...

Nous savons que le sujet est des plus délicats. Le collège unique français qui a maintenant 25 ans, montre ses limites, qui est surtout celle de l'utilisation des moyens. Sur cette approche le débat fait rage chez nos voisins, questionnés de la même façon sur les projets de décentralisation.

Il n'empêche, à l'heure où il convient de mettre en avant une école qui est aussi définie – en premier lieu disent certains – comme le dernier lieu de construction du collectif, nous devons interroger les structures. A cette heure où de nombreux collègues disent leur malaise face à une école qui soudain se heurte au mur de la sélection en 6ème, alors qu'elle a pu vivre une pédagogie ouverte dans les deux premiers cycles,... A cette heure, nous devons interroger les paradoxes ou alors ne plus mentir, ni aux parents, ni à nous-mêmes : vivre ensemble oui, mais alors, pourquoi, à 12 ans, tout devrait être-t-il être dit? Des classes sociales enfermées dans leurs registres et leurs cultures respectives et des élèves qui ne se parlent plus ...ou si peu. Un ministre français au langage imagé parle de la France d'en bas et de la France d'en haut: est-ce si différent sous nos contrées? N'y a-t-il pas dès la 7ème une école qui tend à conduire vers une insertion problématique et une école qui ouvre toute grande les portes du paradis social? Quelle responsabilité porte notre école dans la fatalité de la reproduction sociale? D'autres ont posé avant nous cette question et les réponses sont à ce sujet éclairantes.

3 cycles du canton de Genève sont organisés en niveaux, leurs résultats ne diffèrent que peu au final, mais dans ces 3 cycles les élèves vivent ensemble jusqu'à 16 ou 17 ans. Nous pouvons raisonnablement estimer qu'en seuls termes sociaux le gain est fondamental et que le jeu en vaut la chandelle.

Mais nous savons par ailleurs que cette approche n'est à priori pas partagée par la majorité des collègues et que leurs craintes sont respectables, car très largement justifiées.

Dans ce débat, le comité ne partira pas sans biscuit, ne se lancera pas – et ne vous lancera pas – dans une aventure suicidaire. Néanmoins, nous estimons que la question se doit d'être posée et même plus, qu'il s'agit d'une exigence morale dont le comité a le devoir de se sentir porteur et responsable.

C'est pourquoi l'on trouve cette question dans le champ des actions futures du comité.

Les 3000 membres de la société pédagogique vaudoise sont la première force associative du canton.

Certains cherchent dans la SPV un sentiment d'appartenance, d'autres un lieu de débat, d'autres encore un lieu d'accompagnement, de soutien ou d'information quand le DFJ peut sembler faire défaut ou que l'on se sent isolé dans sa profession ou son établissement.

Le comité et le secrétaire général s'efforcent de prendre en compte et en charge cette multitude et ces richesses multifformes. Ils n'y arrivent pas toujours, mais c'est toujours leur préoccupation première.

Le comité forme ses vœux pour que notre action commune conduise à ce que dans le fond nous poursuivons tous : l'amélioration d'un système scolaire toujours perfectible, dans lequel les enseignants puissent se mouvoir avec plaisir, mais aussi justice et efficacité. Et que chacun puisse être fier de participer à une école vaudoise dans laquelle les élèves aient l'opportunité de vivre en harmonie et de développer au maximum leurs compétences potentielles.

Rapport d'activité 2002-2003 du comité cantonal de la SPV

Points forts et perspectives

Depuis 1947, la question du statut des enseignant-es vaudois-es était réglée par la « Loi sur le statut général des fonctions publiques », par son règlement d'application et de multiples directives, ordonnances et pratiques de l'Etat.

Dès l'acceptation de la nouvelle Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud par le Grand Conseil, au mois de novembre 2001, tout était donc à (re)construire, en particulier le règlement général d'application de la Lpers et les dispositions spécifiques aux enseignant-es, issues de celle-ci.

C'est, sur le plan syndical, ce qui a occupé, en premier lieu et durant l'année écoulée, le comité cantonal, le secrétaire général et la conférence des président-es.

En ce qui concerne la pédagogie et l'organisation de l'école, deux chantiers importants ont été initiés par Mme Lyon à la rentrée 2002: la question du rythme de la transmission annuelle de l'évaluation et celle du lieu de décision finale en cas de désaccord parental persistant à propos de l'orientation de fin de Cycle de transition. Ce dernier travail de réflexion mené dans le cadre du groupe de travail « compétences des conférences des maîtres ». Les représentants de la SPV y ont fait valoir leurs arguments. Ils ont, en particulier, porté le résultat de la consultation de septembre 2002. A ce jour, pas d'horizon de concrétisation !

À l'automne 2001, un audit sur l'appui a été initié par Mme C. Cretton, en charge de la pédagogie à la DGEO.

Parallèlement, suite à une résolution de l'assemblée des délégué-es de mai 2002, la SPV a mis sur pied un groupe « intégration ».

Ce groupe « audit relatif à l'appui pédagogique » vient tout juste de produire l'esquisse d'un début de rapport. D'autre part, un questionnaire du GT-intégration de la SPV sur les pratiques innovantes, envoyé aux directions, n'a pas rencontré tout le succès qu'on aurait pu attendre. Enfin, les réponses de 1200 membres de la SPV à la consultation de rentrée 2002 montrent que l'enthousiasme n'est pas au rendez-vous en ce qui concerne l'opportunité de mettre en question la structure en filières des degrés 7 à 9.

Néanmoins, il convient de rappeler qu'une résolution de l'AD SER de novembre 2002 invite les associations cantonales à mettre en débat une école « plus juste et plus efficace », en particulier par une organisation en voies moins cloisonnées.

Dès lors, loin d'être monomaniacque, le comité cantonal de la SPV estime que la question doit au moins pouvoir être posée. C'est pourquoi, le comité a assuré de son soutien le projet d'Oron-la-ville, qui propose de décroisonner les filières du 7-9 par une organisation en niveaux dans des classes hétérogènes.

Qu'il soit permis encore une fois de relever l'excellent travail mené par les membres du comité cantonal, l'engagement sans faille du secrétaire général dans les négociations, au sein de la FSF et dans la « défense » de nos membres, la disponibilité de notre secrétaire Marie-Claude Guerra. Enfin, un souffle nouveau sur les travaux de la conférence des présidents.

Avec plus de 3000 membres, par des contacts suivis avec la Romandie - SER et CIIP -, le Conseil d'Etat, le DFJ et la DGEO, la SPV confirme le sérieux de son engagement à défendre la cause du statut des enseignant-es vaudois, de participer à la discussion pédagogique et de promouvoir le cœur de l'action des collègues : le combat pour une école efficace et pour un développement le plus optimum possible des compétences potentielles des élèves.

VIE INTERNE DE LA SPV

Des adhésions, mais des inquiétudes néanmoins

La SPV compte, à ce jour, 3000 membres actifs.

La visite que les permanents, le comité cantonal et les président-es d'association ont menée en juin 2002 auprès de la dernière volée des écoles normales n'a pas été vaine, puisque près de quatre-vingts jeunes breveté-es ont adhéré à cette occasion.

De plus, les interrogations autour de la mise en œuvre de la Lpers, et les inquiétudes légitimes qui se sont fait jour à cette occasion, ont conduit près de 60 collègues à rejoindre notre société depuis le début de l'année.

A ce stade, les perspectives ont néanmoins de quoi préoccuper le comité cantonal : selon une analyse rapide de la situation, ce sont plus de 400 collègues qui devraient quitter la SPV dans les 5 prochaines années, atteint-es par l'âge de la retraite. Il conviendra donc de ne pas ignorer les prochain-es diplômé-es issu-es de la HEP-VD.

Pour éclairer le travail du comité cantonal

L'ensemble des dossiers sont « passés » au CC, le « tour de table » ainsi que les points de l'ordre du jour consacrés au travail des permanents débouchent très souvent sur des échanges et des mises en perspective extrêmement riches.

Bien évidemment non exhaustive, saisie au fil des PV et sans hiérarchie d'importance, la liste qui suit permet de mettre en lumière le travail du comité cantonal durant l'année écoulée et les dossiers « lourds » que l'exécutif de la SPV a été amené à discuter et dont certains sont développés plus bas :

- Préparation des séances d'information sur la SPV à la dernière volée des Ecoles normales ;
- Question de la périodicité des bulletins d'information (éventuel passage à 2 périodes) ;
- Rénovation des locaux de la SPV ;
- Préparation du questionnaire de rentrée, évaluation des résultats de cette consultation ;
- Définition d'une position sur la classification des enseignant-es issu-es de la HEP-VD ;
- Intervention auprès de la COPAR à ce propos : refus de dissocier la classification des collègues en place et celle de ceux issus de la HEP-VD ;
- Elaboration d'une position sur les fiches-emploi ;
- Préparation de la position initiale et évaluation régulière de la 2ème phase de négociation de la Lpers ;
- Réflexion sur l'entretien d'évaluation ;
- Interpellation de la DGEO et rencontre avec celle-ci sur la « rentrée sous enveloppe » ;
- Rencontre avec le comité de l'AVEC ;
- Discussion et propositions sur les recommandations de la DGEO à propos des devoirs à domicile ;
- Préparations des rencontres avec la DGEO, la HEP et la Cheffe du DFJ ;
- Avis sur les positions de notre faîtière romande et évaluation du fonctionnement du SER ;
- Préparation d'un courrier aux député-es dans le cadre du budget alors que le DFJ proposait une modification de la grille horaire de la VSO ;
- Réflexion sur l'encadrement et l'accompagnement pédagogique en établissement ;
- Organisation de l'AG extraordinaire de février ;
- Elaboration d'une position sur la question de la responsabilité finale en cas de désaccord avec les parents sur l'orientation ;
- Réflexion sur la formation et l'engagement de personnel enseignant sans titre ;
- Rencontres avec l'ADESOV ;
- Rencontres avec SUD et SSP propos de la suite des négociations avec l'Etat (cahier des charges, postulat Rapaz) ;

- Interpellation de la Cheffe du département sur la promotion de la « déclaration de la CIIP sur les finalités de l'école publique » ;
- Préparation de l'argumentation, du calendrier, du mandat du groupe de travail et préparation du débat de l'AD 2003 sur l'initiative dite « des notes pour une école transparente » ;
- Organisation de l'AD du 23 mai 2003 ;
- Elaboration des grandes lignes d'action du comité pour 2003-2006 ;
- Position sur le projet pédagogique d'Oron-la-ville, sur l'initiative pour des places d'apprentissage, sur le gymnase de la Broye ;
- Formation et information sur la Loi sur le Personnel et la Caisse de pensions ;
- ...

Une conférence des président-es pleine de jus

On se souvient des interrogations récurrentes sur le fonctionnement de la conférence des président-es. Petite réforme à peu de frais : la conférence se réunit maintenant en soirée, les mercredis après-midi ne convenant plus, tant la surcharge est importante. Excellente fréquentation, richesse des débats : la conférence des présidents joue de mieux en mieux son rôle.

Trois changements sont intervenus dans la composition de la conférence : Pour l'AVEcin, Monique Capt remplace Marie-Claire Gilliéron, Bernard Durrer a cédé sa place à René Blind à la destinée de l'AVMES et Marie-Claude Reymondin succède à Hélène Aubert à la tête de la SVASPRYJAD.

Outre des « tours de table » extrêmement riches, qui permettent de mettre en perspective et d'articuler les actions des associations, la conférence des présidents a notamment traité les questions suivantes :

- Opportunité de revaloriser l'ensemble des collègues dans la perspective de la sortie des premières volées de la HEP ;
- Etablissement d'une position de départ dans la 2ème phase de négociations de l'application de la Lpers au domaine de l'enseignement ;
- Evaluation régulière de cette phase de négociations ;
- Discussion prospective sur l'évaluation en lien avec l'initiative « des notes pour une école transparente ».

La conférence des présidents, ou un groupe de travail ad hoc, doit maintenant engager une réflexion sur l'articulation des cotisations et statuts respectifs des associations et de la rétrocession financière de la SPV à leur endroit. En effet, les pratiques très divergentes des associations apparaissent comme peu équitables.

Aide aux membres

On se rapportera au rapport d'activités du secrétaire général pour ce qui relève de l'aide personnalisée et de l'accompagnement spécifique des collègues membres de la SPV, notamment dans des entretiens avec les RH de la DGEO.

Suite au bilan effectué, avec le secrétaire général, du travail plus important consacré aux collègues, l'augmentation de la complexité des dossiers traités, et la volonté du CC de le voir s'impliquer plus dans le bureau exécutif de la FSF, le comité cantonal a décidé de demander à l'AVMES de réduire à 5% le taux d'activité consacré spécifiquement à leur association.

Cette décision a pris effet au 1er janvier de cette année. Les effets bénéfiques de cette mesure sont perceptibles actuellement et prendront leur pleine mesure d'ici à la fin de l'année 2003.

SYNDICALISME

Application de la Lpers au secteur de l'enseignement / 2ème phase de négociations

Après plus de 20 séances ...

Au soir du 11 décembre 2002, à minuit, la délégation du Conseil d'Etat arrêta sa position finale. Dès lors, pour le comité cantonal, l'important était de reprendre contact avec la base, ainsi qu'il l'avait évoqué en négociation et tel qu'il s'y était engagé auprès des membres de la SPV. Le 12 février 2003, une **assemblée générale extraordinaire** vit se réunir plus de 300 de nos membres, qui donnaient quittance aux négociateurs de cette 2ème phase de négociations.

L'assemblée confirmait l'analyse du comité cantonal : un équilibre avait pu être trouvé.

Dès lors, le comité faisait valoir la position de l'assemblée à la délégation du Conseil d'Etat aux affaires du personnel, afin de donner du poids au débat législatif.

Sans revenir sur les débats de cette phase de négociations, il convient néanmoins de relever le haut niveau de ceux-ci, le « jeu » des faitières syndicales et leurs approches respectives permettant de mener les discussions dans la franchise et la fermeté face à une délégation du Conseil d'Etat soucieuse, elle aussi, de déboucher sur des solutions acceptables pour les deux parties.

À ce jour, le débat en plénum du Grand Conseil n'est pas encore achevé, mais les échos issus de la commission sont positifs, à la restriction de l'inscription dans l'EMPL des conditions d'engagement et d'emploi pour les maîtres auxiliaires A et B. La SPV a émis les plus grandes réserves à ce propos, ces conditions n'ayant pas été négociées !

Et maintenant ?

Il s'agit maintenant d'aborder la question du **cahier des charges** (en réponse à la motion du député G. Dyens, déposée en 1995 !) et celle des temps d'enseignement respectifs des brevetés/généralistes et des licenciés/spécialistes, en réponse au postulat du député P.-Y. Rapaz, qui demande **28 périodes pour tous**.

A ce propos, l'assemblée générale du 12 février a confirmé l'approche du comité cantonal et de l'assemblée des délégués d'octobre 2001 : 25 périodes pour tous et revalorisation des salaires des breveté-es !

La première volée de collègues diplômé-es de la HEP, en fin de formation initiale, offre une opportunité d'accélérer le dossier et de faire émerger des réponses. Pour le comité cantonal, les transformations sociales qui ont prévalu à l'allongement et la tertiarisation des études pédagogiques ont été gérées, sur le terrain, par les collègues issus des anciens instituts de formation. Ces collègues ont également engagé un important effort de formation continue. La **revalorisation** doit, dès lors, s'appliquer à tous !

Dans le contexte péjoré des finances cantonales, alors que, dans son programme de législature, le Conseil d'Etat annonce une prochaine ponction sur les salaires des fonctionnaires à hauteur de 2% de la masse salariale, nul doute que la partie s'annonce extrêmement serrée. Ceci sans oublier de prendre en compte les perspectives sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

Le comité s'interroge sur la meilleure manière d'articuler les dossiers « temps de présence aux élèves », « salaires » et « Caisse de pensions ». Dans ce cadre, trouver des solutions qui préservent les acquis de chacun, améliorent le présent de la majorité, tout en assurant l'avenir de tous tient de la gageure. De plus, il s'agit bien évidemment de tenir compte des spécificités et sensibilités des diverses associations et membres de la SPV.

Enfin, dernier chantier issu de l'adoption de la Lpers, les modalités de l'**entretien d'appréciation** pour les enseignants doivent encore être négociées. L'assemblée générale de février s'est clairement prononcée contre le fait de confier la responsabilité de cette tâche aux doyens. Si l'on veut un entretien d'appréciation au bénéfice tant des enseignants que des cadres, il va falloir, ici aussi, jouer particulièrement fin.

Ces prochaines phases de négociations devraient s'engager avant l'été.

Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois (FSF)

L'élection de Sylvie Winkler et l'engagement du secrétaire général de la SPV au sein du Bureau exécutif de la FSF, ainsi que sa récente désignation au sein de l'assemblée des délégués de la Caisse de pensions, confirme l'engagement de la SPV dans notre faitière syndicale. De plus, le président de la SPV siège au comité central de la FSF.

On lira également à ce propos la partie du rapport d'activité du secrétaire général qui renvoie à son activité syndicale.

Lors de la dernière assemblée des délégués de la FSF, une résolution de la SPV invitait le Bureau exécutif à trouver des solutions en ce qui concerne l'éventuel engagement d'un-e secrétaire général-e de la FSF, tel que les statuts – et l'augmentation de la cotisation décidée en 2000 - y invitent.

On attend la réponse du Bureau.

A ce stade, il s'agit d'abord pour la FSF de faire preuve de prospective. Nul doute que les questions liées à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud ne manqueront pas d'agiter les prochains mois et prochaines années. Le vieillissement de la population et les difficultés financières liées à une situation économique imprévisible, notamment, doivent être saisies à la mesure des conséquences induites par ces nouvelles données.

Réorientation du chantier DECFO

On rappellera que le travail des personnes engagées dans la DECFO (description des emplois et classification des fonctions) a pour objet de « remettre de l'ordre » dans les près de 800 fonctions de l'administration cantonale vaudoise.

Le mardi 15 avril 2003, la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines annonçait aux associations une reprise en main « politique » du dossier.

Forte de 30 séances de travail, la commission paritaire DECFO mourait, bien qu'elle n'ait sans doute pas épuisé les opportunités de négociations « administratives » et du contenu de la méthode de description des emplois.

Les choses se présentent donc ainsi à ce stade : les dossiers techniques (2 vagues d'enquêtes, questionnaires, description des emplois et premier classement de 170 fonctions) sont menés par le groupe de travail en place et, dès septembre 2003, s'engageront des négociations sur les éléments liés à la formation (base et expérience professionnelle), la pondération des critères et, in fine, la politique salariale.

Au niveau du DFJ, les fiches-emplois seront revues et, parallèlement, la négociation sur le cahier des charges devrait permettre de satisfaire aux exigences de la méthode qui prévoit ces éléments dans la phase de description des emplois.

La mise en place de la nouvelle grille des salaires est prévue pour janvier 2005. Menée dans le cadre d'une opération financièrement neutre, on voit déjà le potentiel de conflits que porte par cette future négociation !

PÉDAGOGIE ET ORGANISATION DE L'ÉCOLE

Syndicat des enseignants romands (SER)

Tensions sur le SER

Entre positions syndicales, réflexions pédagogiques, défense de l'espace scolaire romand, le SER semble parfois peiner à articuler ses actions et choisir ses priorités.

« Le SER c'est cher, l'Éducateur n'est pas lu, les dossiers sont trop nombreux, les priorités devraient être clarifiées, ... », telles sont les critiques le plus souvent entendues.

Tout est perfectible, il est vrai. Néanmoins, et même si des ajustements demeurent indispensables, la faïtière syndicale romande, plus que jamais, garde toute sa raison d'être.

Car, ces derniers mois souffle un vent nouveau, comme un coup de fouet, sur la Romandie scolaire : Déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) sur les finalités de l'École publique romande, déclaration sur les langues, prochaine sortie du Plan d'études-cadre romand (PECARO) ! Engagé de plus dans les projets suisses, tels que la Task force sur les perspectives professionnelles des enseignants ou le projet HARMOS (standards à atteindre à des degrés clairement définis de la scolarité), le SER fait entendre une forte voie romande.

Des représentants vaudois, sur mandat du SER, sont présents dans la COMETE (commission des médias et des technologies dans l'éducation), la Commission pédagogique de la CIIP, le groupe de travail langues de la CIIP, le groupe forum et le groupe noyau du PECARO.

Suite à un communiqué de presse « coup de gueule » en août dernier le SER a obtenu la création d'un groupe paritaire SER-CIIP dont le mandat est, notamment, de « proposer des mesures visant à promouvoir une image positive et attractive de la profession ».

Enfin, le président de la SPV est un des trois représentants au groupe de référence de la CIIP sur l'évaluation du travail des élèves, qui doit élaborer une position romande à ce propos.

Agir, avant de réagir

Celles et ceux qui furent présents aux premières Assises romandes de l'Éducation de l'automne dernier, consacrées aux résultats de la première vague PISA peuvent témoigner de la qualité de ce que le SER peut organiser.

Le SER ne se contente pas d'être réactif : cette dernière année, des thèses sur l'évaluation du travail des élèves ont été discutées, une résolution sur une « école plus juste et plus efficace » a été adoptée lors de l'Assemblée des délégués de la Tour-de-Peilz de l'automne 2002, sous la présidence vaudoise de Sylvie Winkler. Des thèses sur l'enseignement du français et des langues étrangères vont être publiées. Une journée de l'Enseignement spécialisé a été mise sur pied, ainsi qu'une action d'échanges -2 + 2.

Par un engagement fort au sein du comité central du SER, les représentants de la SPV assurent une voix «vaudoise» claire, et entendue !

L'Éducateur

Ce journal, vecteur de réflexion, vitrine de l'activité du SER et des associations cantonales, demeure l'une des meilleures publications à l'intention des maîtres livrée en langue française. Victime de sa qualité et de sa (trop grande ?) régularité de parution, l'Éducateur ne reçoit pas toujours un accueil à hauteur de l'espérance de ses rédacteurs. C'est aussi et d'abord aux membres de la SPV de militer pour sa lecture !

Vaudoiseries

Instance de décision en cas de désaccord persistant des parents lors de l'orientation

Inscrite dans les travaux du groupe de travail du DFJ « compétences des conférences des maîtres », la question de la responsabilité finale de l'orientation a beaucoup préoccupé le comité cantonal.

Nonobstant la position du comité et de la conférence des président-es - ces deux instances estimant que la responsabilité finale pouvait être confiée aux parents - , les représentants de la SPV (J. Daniélou et M. Delacour) ont fait valoir les résultats de la consultation de la rentrée d'août : une majorité des membres de la SPV désire que cette décision appartienne à l'école.

C'est pourquoi, le groupe de travail s'oriente vers un principe général : les conférences des maîtres ne traiteraient plus de cas particuliers, mais développeraient leurs réflexions (et leurs décisions !) autour des grandes options prises par l'établissement (projets pédagogiques et gestion de l'enveloppe, notamment).

Les décisions qui concernent les cas d'élèves (orientation, réorientation, modification de la durée d'un cycle, prolongation de scolarité) appartiendraient en premier au conseil de classe. En cas de désaccord persistant avec les parents, ce serait finalement au conseil de direction de trancher.

L'ADESOV s'oppose à cette vision, développant son argumentation selon une approche qui consiste notamment à affirmer que « la pédagogie appartient aux pédagogues ».

Apprenant par la presse, au début d'avril dernier, que le rapport final était en voie de dépôt (alors que sa version finale n'avait jamais été adoptée) et que les décisions seraient reportées à la rentrée 2004, le comité cantonal a fortement réagi auprès de la Cheffe du département, l'enjoignant à recadrer ce dossier.

On attend...

2 ou 3 périodes d'évaluation annuelles

Le comité cantonal penchait plutôt pour en rester à 3 périodes annuelles d'évaluation, mais les représentants SPV (J. Daniélou et C. Roux) dans le Groupe de travail du DFJ ont bien évidemment porté les résultats de la consultation de septembre 2002, selon lesquelles une large majorité des 1200 réponses des membres de la SPV appuyait le retour à deux périodes d'évaluation annuelle, arguant principalement de la pénibilité accrue.

Si les arguments pédagogiques et organisationnels (régularité de la transmission de l'information aux parents, respect de l'esprit de la loi, stabilité du système, en particulier) semblent finalement l'emporter, la question de la pénibilité a été largement débattue ... et reconnue !

Ainsi, le rapport du groupe devrait proposer d'en rester à 3 évaluations, mais présenter des opportunités d'allègement (passage à 5 périodes pour l'ensemble du CYT, possibilités de mettre les élèves en congé lors des conseils de classe, périodes prévues dans l'enveloppe pour la gestion de l'évaluation), afin de prendre en compte les tâches surajoutées. Le rapport mentionne explicitement que ces aménagements sont partie intégrante des propositions du groupe de travail. Cela sera-t-il financièrement possible. Gardons le doigt sur la détente !

Initiative dite : « des notes pour une école transparente »

Le dernier rapport d'activités du comité l'évoquait : les adaptations du cadre général de l'évaluation, conduites sous l'égide de Mme Jeanprêtre, en réaction à l'initiative populaire libérale et pour répondre à une initiative parlementaire du parti radical conduisaient en fait à « griller les cartouches ».

Lors de l'AD SPV 2002, une résolution donnait le mandat au comité cantonal de mettre en œuvre une réflexion et un argumentaire contre l'initiative et la consultation de septembre 2002 confirmait cette option : moins de 4 membres sur 10 souhaitaient que la SPV soutienne

l'initiative.

Se posait alors la question d'un éventuel report du vote de celle-ci. Le comité indiquait à Mme Lyon que, profitant de sa bonne « aura » et des quelques mois de grâce qui caractérisent une nouvelle élue, celle-ci aurait dû agir vite. Le DFJ a choisi un autre chemin.

En connaissance du calendrier, des choix du département et du résultat serré en première lecture du parlement, l'assemblée générale extraordinaire de février confirmait la position du comité qui consistait à soutenir celle du DFJ sur le report de l'initiative ; un courrier fut alors envoyé aux député-es en précisant la position de la SPV, notamment en référence à un article de l'Éducateur relatant une rencontre entre la SPV et AVEC dont s'était saisi le député Haury.

Dès lors, la position stratégique du CC consistait à aborder la question de manière dynamique, afin d'éviter de se retrouver à ne pas pouvoir choisir entre le contre-projet DFJ et l'initiative.

Ainsi, les questions liées à l'évaluation seront évaluées lors de l'AD 2003, un groupe de travail formel mandaté et une assemblée extraordinaire devrait adopter une position de la SPV à la fin de l'automne prochain, après que ce groupe ad hoc aura rédigé des thèses et une grille de lecture permettant d'interpeller le département sur son futur contre-projet à l'initiative.

Quoi que fasse le DFJ de la position de la SPV, cette réflexion aura l'avantage de pouvoir élaborer un mot d'ordre clair à l'approche du vote et d'engager la campagne muni d'un argumentaire solidifié.

HEP-VD / Formation

Depuis la dernière AD, le comité cantonal a rencontré à deux reprises le comité et la direction de la HEP (in corpore, et ça fait du monde ...).

Le comité a notamment abordé la question de la formation continue, des formations passerelles mises sur pied pour les collègues brevetés, mais aussi pour du personnel enseignant sans titre, interrogé sur la mise en place de la future maîtrise professionnelle. Nous avons aussi évoqué les questions d'organisation de cet institut de formation qui suscite tant de rumeurs.

Le comité a aussi dénoncé le statut des maîtres hôtes et obtenu un succès signifiant : dès août 2003, les maîtres hôtes sont revalorisés, tant sur le plan de leur formation, que de leurs responsabilités dans le processus de formation et qu'en ce qui concerne leur rétribution!

En juin 2002, la SPV est intervenue dans le débat parlementaire qui a hélas abouti à la suppression de l'année de transition. Malgré un argumentaire détaillé relevant, notamment, la péjoration de la formation par la disparition de la sérénité et une entrée plus difficile dans la profession et interrogeant la pertinence juridique de l'évocation de l'Accord inter cantonal sur les HES dans ce débat, nous n'avons pas été suivis.

Un observatoire de l'emploi dans l'enseignement a été créé. Rien n'indique que l'entrée dans la profession agite particulièrement ses travaux.

Au début de mars, dans un courrier relativement sévère, le comité s'est adressé à la Cheffe du département afin que la Commission consultative de la HEP puisse être mise en place. Plus de deux ans après la publication du règlement, il était plus que temps.

La SPV a été entendue puisqu'une première séance a eu lieu le 8 mai dernier.

La question des enseignants sans titre

En mars 2003, le comité de la SPV a rencontré la DGEO, le SESSFO et Gérard Bober, directeur de l'observatoire de l'emploi dans l'enseignement, afin d'aborder la question des enseignants sans titres et des remplaçants. Des pistes de solution pour une « mise à niveau » de ces collègues (en particulier celles et ceux engagés au primaire) ont pu être évoquées. A ce stade, la SPV s'oppose à toute formation au rabais en HEP, aboutissant à une simple autorisation d'enseigner et le comité a dénoncé comme inacceptable toute voie vers la

précarisation de l'emploi et la déconsidération de la profession.

La SPV affirme que les collègues non formés et les remplaçants devraient pouvoir trouver un mentor identifié - et rémunéré - dans l'établissement.

Dans ce cadre, proposition a été faite à la DGEO d'envisager que les 10% de salaire gagnés par l'employeur lors de l'engagement de personnel enseignant sans titre requis soient réinjectés dans les établissements au titre de l'encadrement et de l'accompagnement de ces collègues.

Le comité cantonal de la SPV est attentif à rester une autorité qui participe aux décisions, qui sait écouter et observer. Son approche le conduit aussi à devoir dénoncer les dysfonctionnements du système.

Ainsi, le comité cantonal regrette vivement que deux ans après la mise en place de la DGEO et plus d'un an après l'arrivée de Anne-Catherine LYON à la tête du DFJ, le département peine à relancer l'enthousiasme et à faire émerger un projet d'école réellement innovant. Nous regrettons que la Cheffe du DFJ n'ait pas appuyé ses réflexions et décisions sur la Commission consultative de l'enseignement.

En effet, cette dernière n'a jamais été réunie, alors que des sujets tels que l'encadrement pédagogique des établissements, l'analyse d'un premier exercice « sous enveloppe », la composition, les responsabilités et le fonctionnement du futur conseil d'établissement, la question de la responsabilité de l'orientation en fin de CYT, une éventuelle modification de la grille horaire de la VSO, le report de l'initiative sur les notes, la discussion sur la déclaration de la CIIP sur les finalités de l'Ecole publique - décisions éminemment politiques - auraient pu être éclairés par un débat en Commission consultative.

Dans une approche socio-constructiviste de l'école vaudoise, il est certain que l'on pourrait mieux faire.

Alors que la transformation du SENEPS en DGEO portait en elle de beaux espoirs, les dossiers ont une forte tendance à patauger et la Barre ressemble parfois furieusement à une machine à faire du vent.

C'est dommage ? C'est grave ? Nous le pensons. L'auto-évaluation est susceptible d'être pratiquée à tous les échelons.

Note d'autocritique justement et pour conclure : nos rapports avec l'Association vaudoise des parents d'élèves (APE) se sont fort distendus. Est-ce le signe que les relations Ecole-famille (tiens, encore un rapport perdu dans les oubliettes du DFJ !) sont désormais pacifiées et que nous voguons dans un océan bleu de tendresse réciproque ?

De fait, l'école semble de plus en plus régulée par les parents, c'est en tout cas ce qui ressort des appels téléphoniques des collègues.

Avec les parents et dans la perspective de l'émergence du Conseil d'établissement et de la votation de l'automne 2004, il est temps de reprendre langue !

Lausanne, 12 mai 2003

Le comité de la SPV

Claudine Roux ; Isabelle Berney-Monnier ;

Yves Froidevaux ; Martial Delacour ; Jacques Daniélou

Formation et statut des maîtres-hôtes

Comme annoncé dans un récent *Educateur* (5/2003, du 2 mai dernier), la situation des maîtres – hôtes nous semble avoir été améliorée dans le bon sens, en tout cas, celui demandé par la SPV: formation à hauteur de 2,5 crédits, répartie équitablement sur temps d'enseignement et librement géré ; engagement annuel par la HEP-VD ; indemnité doublée (300.-/semaine et 2 x 200.- pour les collègues en duo) ; clarification des responsabilités (4 semaines de stages courts avec ateliers pédagogiques intégrés / observation et conseil de l'étudiant / accompagnement de l'étudiant dans l'analyse et l'auto-évaluation de son stage / « validation » du stage)

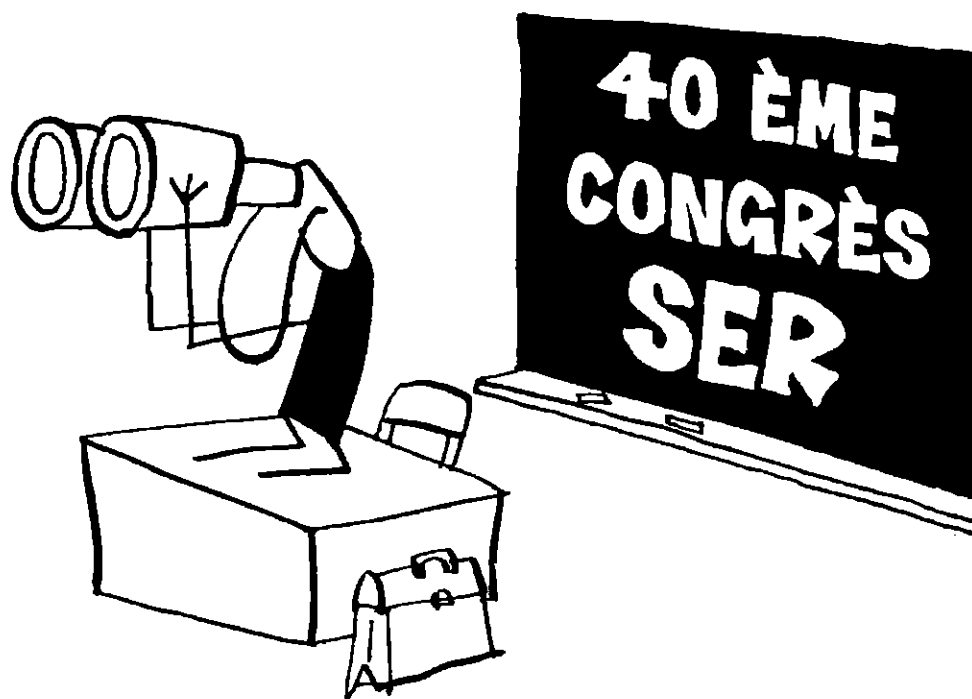
Fort bien! Fort bien ?

Et bien, pas tout à fait.

Le comité de la SPV a été invité par quelques collègues aguerris à interroger la HEP sur la situation des anciens maîtres de stage et de l'éventuelle reconnaissance d'acquis qu'ils pourraient faire valoir afin de diminuer le volume de leur formation de maître-hôte.

Ce qui fut fait. Renseignements pris auprès de M. Jean-Pierre Laurent, il est confirmé que des validations de formation peuvent être obtenues auprès de la HEP, afin de diminuer le volume de formation des maîtres-hôtes. Il s'agit maintenant de le « revendiquer ».

Dan



NEUCHÂTEL, LE 22 NOVEMBRE 2003

Formation maths 7-9

Pour le comité de la SPV, l'introduction des nouveaux moyens de maths 7-9 méritait une formation à hauteur des enjeux.

Ces moyens ont en effet quelque chose de révolutionnaire (ancrage romand, modules communs aux trois divisions, notamment ; développement de situations-problèmes dans une approche de construction des savoirs par le/les élève-s ; différenciation de l'enseignement, en particulier), même s'ils se situent dans le droit fil de ce qui se pratique au primaire.

D'autre part, force est de reconnaître que la formation des maîtres du CYT avait quelque peu péché et pu paraître finalement bien « légère ». Il est vrai que concrètement les moyens n'avaient que peu évolué ; bien que l'approche des maths au CYT fût quand même novatrice.

Résolu à défendre le travail mené dans les « petites classes », qui, à notre connaissance, développe les compétences des élèves de façon significative et recueille un très large assentiment de nos collègues, nous avons insisté auprès de la DGEO afin que cette formation puisse garantir que la transition entre les ordres d'enseignement soit conduite de manière harmonieuse !

12 périodes (sur trois ans + « produits dérivés » à la carte, dont un possible accompagnement en établissement), c'est beaucoup diront sans doute quelques-un-es.

Appuyant la position du comité de lecture des manuscrits des moyens de maths 7-9 et celle de la commission pédagogique romande, le comité a estimé que néanmoins que c'était là un minimum pour donner les meilleures chances d'implantation à ce nouveau moyen. Ceci d'autant plus que les conditions statutaires offertes en terme de « carnet du lait » de la formation continue nous apparaissent comme tout à fait correctes.

Le comité cantonal

« Initiative sur les notes »

Dans la suite de l'AD du Sentier, le GT SPV a été désigné

Pour donner suite au mandat de travail confirmé par l'AD du Sentier, le 23 mai dernier, le groupe de travail « évaluation » a été désigné. On rappelle que ces collègues doivent maintenant empoigner la grille d'analyse et formuler des propositions de la SPV, en réponse à l'initiative du parti libéral sur les notes et afin de pouvoir positionner notre société dans la perspective d'un contre-projet du DFJ.

Sous la présidence du Secrétaire général de la SPV **Jean-Marc Haller**, le groupe se présente comme suit : le président de la SPV, **Jacques Daniélou** ; le motionnaire de 2002, **Jacques-Etienne Rastorfer** (AVMP); ainsi que nos collègues **Claude Danalet** (AVMP), **Jean-Luc Magnenat**, **Sylvie Sarqueda** (5-9), **Stéphane Wild** (AVEPS) et **Antonio Billardo** (AVMTM).

Le comité cantonal

**2 dates à agender
prioritairement !**

10 décembre 2003

AG extraordinaire sur
l'initiative libérale :
“des notes pour une
école transparente”

4 juin 2004

Assemblée des Délégué-es
ouverte à tous les membres SPV

De plus amples informations dans les prochains
numéros de “Majuscules” et de “l'Éducateur” !